

Bachelier en domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
 Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

OM124 ENVIRONNEMENT			
Code	TEOM1B24DOM	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Florence DEPAILLE (florence.depaille@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Un maximum de sujets ayant un impact direct ou indirect sur l'environnement et l'habitat sont abordés, nous démontrons les conséquences de notre vie quotidienne de consommateurs sur l'environnement, les ressources naturelles, le climat, la biodiversité, ...

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer.**

1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat.

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques.**

2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates.

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable de :

- estimer l'impact de notre niveau de vie sur l'environnement,
- mesurer les modifications en cours pour les générations futures dans le domaine énergétique,
- effectuer une recherche avancée sur un sujet relatif à l'environnement, argumenter et présenter oralement celui-ci.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEOM1B24DOMA Environnement

18 h / 2 C

Contenu

Différents sujets d'actualité sont traités :

- Les changements climatiques,
- Les techniques d'assainissement des eaux usées,
- les économies d'énergie dans tous les domaines d'exploitation,

- La pollution des sols, sur-exploitation des sols et sous-sols,
- La gestion des déchets,
- Les biocarburants, les énergies renouvelables,
- Le développement durable,
- ... (en fonction de l'actualité).

Démarches d'apprentissage

Conférence(s) par des personnes extérieures et ou visite(s) de sites ayant un lien direct avec l'environnement.
Films et documentaires.
Rédaction et présentation orale d'un dossier sur un sujet choisi par l'étudiant.

Dispositifs d'aide à la réussite

Travail guidé et dirigé par le professeur.

Sources et références

Sites internet en référence aux différents sujets traités - Actualités

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette activité d'apprentissage se base sur :

- Q2 : une remise du travail écrit + sa présentation orale devant la classe (= 50%) et une évaluation continue (= 50%).

La note finale sera la moyenne géométrique des notes précédentes, en tenant compte de la pondération.

Au Q3, tous les points sont remis en jeu par la présentation d'un dossier écrit (nouveau sujet) (= 100%).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Évc	50		
Période d'évaluation			Trv	50	Trv	100

Évc = Évaluation continue, Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).